



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION DES USAGERS DU PORT DE MORTAGNE SUR GIRONDE

Modifié novembre 2021- Complété Mars 2022

Cotisations et inscriptions :

Le montant des cotisations est fixé à 30,00 €(trente Euros)

3 € seront reversés à l'UNAP-CM (Union des Plaisanciers de Charente Maritime).

2 € à la SNSM Station de Royan

Les cotisations se règlent annuellement et doivent être acquittées pour toute participation aux assemblées générales. Exceptionnellement des demandes de report motivées peuvent être demandées au trésorier.

Les cotisations sont à déposer ou adresser par courrier à la capitainerie du port de Mortagne AUPMG 9, place Parias 17120 Mortagne sur Gironde à l'attention du Trésorier de l'AUPMG ou à régler par virement auprès du Trésorier (voir ci-dessous).

Les bulletins d'inscription sont disponibles sur le site à l'adresse suivante :

<https://aupmg.com/index.php/documents-utiles/>

Les bulletins d'inscription sont à déposer ou adresser par courrier à la capitainerie du port de Mortagne AUPMG 9, à l'attention de l'AUPMG, place Parias 17120 Mortagne sur Gironde ou par mail auprès du Secrétaire (secretaire@aupmg.com).

Trésorerie :

L'association dispose d'un compte auprès du Crédit Agricole

Iban : FR76 1240 6001 0980 0171 1117 946

Titulaire : Assoc des Usagers du Port de Mortagne sur Gironde

Site internet :

L'association communique grâce à un son site internet : <http://www.aupmg.com/> et à un Groupe sur Facebook.

Les membres de l'association Actifs ou bienfaiteurs disposent d'un accès privé au site grâce à un identifiant et un mot de passe. Ce code leur permet d'accéder aux informations qui leurs sont réservées : statuts, compte rendus, ordre du jour et dates des convocations et tout documents concernant la vie interne de l'association.

Le bureau désigne un responsable du site internet

Les membres et personnes extérieurs peuvent communiquer à travers les différents mails de contact :

ca@aupmg.com (*en cours de création*)

bureau@aupmg.com

secretaire@aupmg.com

trésorerie@aupmg.com (*en cours de création*)

membres@aupmg.com (*en cours de création*)

Les mails venant de l'extérieur sont modérés par le Webmaster.

Permanences et services :

Pour les permanences et services assurés par l'association en accord avec le gestionnaire du port, il est établi un calendrier des présences géré par le secrétaire.

Chaque membre est tenu de participer une fois par an au moins à une de ces permanences.

Autant que faire se peut, il est également demandé aux membres de compléter un calendrier communiquant leur présence sur le port de Montagne et projets de navigations pour assurer la représentativité de l'Association sur le port.

Evènements nautiques :

Pour l'organisation d'évènement nautique, le Bureau nomme un responsable logistique et technique qui se met en relation avec le Capitaine du port pour gérer l'aide nécessaire.

Le bureau désigne un responsable des évènements nautiques.

Identification de l'AUPMG :

Numéro préfecture RNA : W174000542

Siret : 84141053300019

Siren : 841410533

Modifié novembre 2021- Complété Mars 2022